Publié le 27/02/2025

ID: 059-215901398-20250225-SUBV2025\_02-DE



### DÉCISION DE MONSIEUR LE MAIRE PRISE EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DES 24 MAI 2020 ET 07 SEPTEMBRE 2020

#### DEMANDE DE SUBVENTION

FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) SÉCURISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

Décision n° SUBV2025-02

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – et notamment son article L 2122-22,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 24 mai 2020 et 07 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et l'autorisant notamment à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 février 2025 approuvant le projet d'extension du cimetière rue du souvenir Français,

Considérant que la ville de Caudry souhaite faire procéder à l'installation de systèmes anti-intrusion au sein des établissements scolaires municipaux,

**Considérant** que ce projet peut bénéficier de financement notamment dans le cadre du dispositif « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Sécurisation des bâtiments scolaires » de l'État,

### **DÉCIDE**:

ARTICLE 1 — Une subvention d'État au titre du dispositif « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance — Sécurisation des bâtiments scolaires » est sollicitée pour un montant de 27 428,80 € pour le projet d'installation de systèmes d'alerte anti-intrusion au sein des bâtiments scolaires municipaux.

<u>ARTICLE 2</u> – Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 34 286,00 € H. T. avec, comme plan de financement prévisionnel :

- \* une subvention FIPD 2025 de 27 428,80 €
- \* une participation du porteur de projet de 6 857,20 €

<u>ARTICLE 3</u> – La présente décision fera l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et sera publiée sur le site internet de la Commune de Caudry.

ARTICLE 4 - Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la présente décision

ARTICLE 5 – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution la présente décision.

ARTICLE 6 - La présente décision sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la loi.

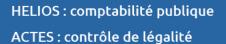
Fait à Caudry, le 25 février 2025

Le Maire,

Conseiller pépartemental,

Frédéric BRICOUT

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Caudry dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans ce même délai devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, ou en ligne à l'adresse www.telerecours.fr.





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : Caudry |Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	SUBV2025_02
Objet:	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE _ DEMANDE DE
	SUBVENTION _ FIPD 2025 _ SECURISATION DES
	BATIMENTS SCOLAIRES
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5 - Subventions
Identifiant unique:	059-215901398-20250225-SUBV2025_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	928 o
Nom métier : 059-215901398-20250225-SUBV2025_02-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	370.3 Ko
Nom original : DECISION DEMANDE PPMS AVANT CL.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-215901398-20250225-SUBV2025_02-DE-1-1_1.pdf		

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 février 2025 à 11h47min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 février 2025 à 11h47min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2025 à 11h47min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2025 à 11h47min47s	Reçu par le MI le 2025-02-27